Modalités d'inscription

La section sportive scolaire Handball du Lycée Rotrou est ouverte à tout élève, filles et garçons, entrant et/ou déjà scolarisés et dont la capacité d'accueil, pour un fonctionnement optimal, est de 30 élèves tous niveaux confondus .

Les admissions en section sportive sont prononcées par le chef d'établissement pour une année scolaire **sur avis de la commission de recrutement (dossier scolaire et tests de détection) et est reconduite automatiquement.** Cette reconduite peut être suspendue sur demande de la commission et au regard du manque d'investissement, des résultats scolaires, des aptitudes physiques et de la motivation pour l'activité. Elle prend aussi en compte les avis médicaux.

Le dossier d'inscription complet est téléchargeable sur le site du Lycée Rotrou.

- **Le dossier d'inscription est à adresser complet le Lundi 15 avril 2024 au lycée uniquement par courrier :**

Lycée ROTROU
Dossier d'inscription Section sportive scolaire Handball
5 rue des Marchebeaux
28100 DREUX

Pour tout renseignement sur le dossier d'inscription qui vous serait nécessaire, vous pouvez prendre contact **par téléphone auprès du Lycée Rotrou au 02.37.38.90.00**

Pour toutes questions sur le fonctionnement de la section, vous pouvez contacter directement **Mme Bouttier**, **professeure coordonnatrice de la section** par téléphone au : **06.20.45.78.97**

Calendrier

- Mars 2024 Téléchargement sur le site du Lycée Rotrou du dossier d'inscription

- Avril 2024 Date butoir de retour des dossiers des familles au Lycée Rotrou **le lundi 15 Avril 2024** .

- Mai 2024 Tests de détection physique et technique au Palais des sports de Dreux de 9h à 11h sur convocation **le Mardi 7 Mai 2024**

- Mai 2024 Commission de recrutement définitive sur critères scolaires et sportifs.

- Fin Juin/début Juillet 2024 Retour d'information aux familles sur l'acceptation des candidatures

Composition du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est constitué des éléments suivants :

- **Les bulletins scolaires** trimestriels ou semestriels de l'année n-1 et de l'année en cours.

- **Une lettre de motivation de l'élève-joueur** explicitant ses choix (projet scolaire et sportif doivent être associés), son parcours scolaire et sportif et son degré de motivation à suivre un parcours mêlant sport et étude.

- **Le règlement intérieur de la SSS HB <u>SIGNE</u>**

- **La charte de l'élève-joueur <u>SIGNEE</u>**

- **La fiche de renseignements sportifs**

- **Le questionnaire de santé**

Charte de l'élève-joueur

CHARTE DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL
LYCEE ROTROU DREUX

Cette charte s'adresse à tous les élèves de la SSS Handball.
Ils s'engagent tous à en prendre connaissance, la respecter et la signer pour prouver leur engagement dans le bon fonctionnement de la section.

L'élève inscrit à la section s'engage à :

1- Respecter les règles de vie du Lycée Rotrou (Cf. Règlement intérieur), ses camarades et les adultes qui l'encadrent.
2- Faire preuve d'assiduité à tous les cours et à tous les entraînements, même blessé (cf art.5 règlement intérieur de la section), et le cas échéant, de justifier de son absence comme il se doit auprès de la vie scolaire.
3- Participer à toutes les heures d'aide scolaire éventuellement mises en place dans le cadre de la section.
4- Développer une attitude responsable face à son projet scolaire et sportif en informant ses professeurs et les adultes référents de la section de ses difficultés.
5- Participer aux compétitions UNSS prévues dans le calendrier.
6- Garder en tête que la participation à la section sportive handball est un privilège dont il faut se montrer digne, en conservant toujours une attitude convenable au lycée et à l'extérieur (entrainements et compétitions UNSS et club).

La famille de l'élève inscrit à la section s'engage à :

1- Inscrire son enfant à l'association sportive du collège (UNSS).
2- Informer (pronote, mail, téléphone, RDV/entretien) le professeur référent de la section, les professeurs et/ou les autres adultes de la section, des difficultés rencontrées par son enfant au lycée ou aux entraînements.
3- Rester attentive à ses résultats scolaires, à son comportement en classe, au lycée et aux entraînements et à l'assiduité de son enfant au lycée et aux entraînements.
4- Construire un environnement favorable à l'équilibre de son enfant : organisation de son travail scolaire, heures de sommeil conséquentes, alimentation saine et équilibrée, loisirs et sorties, nombre d'heures d'activités physiques dans la semaine.
5- Faire acquisition de la tenue individualisée short et maillot Section Handball du lycée Rotrou (participation des familles).

Le professeur coordonnateur de la section et les autres adultes (Lycée, club, mairie) intervenants dans le cadre de la section s'engagent à :

1- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens à disposition pour faire progresser tous les élèves de la section à leur niveau dans le cadre de leur projet sportif.
2- Mettre en place les moyens pédagogiques nécessaires à la réussite scolaire de tous les élèves de la section sportive en respectant leurs horaires d'entraînement.
3- Faire le lien entre la famille, les autres professeurs, les autres adultes du lycée (direction,

vie scolaire, …), les intervenants de la section, l'encadrement du club pour chaque élève pour centraliser les informations de façon précise et s'adapter au mieux à chaque élève.

4- Organiser la distribution et la récupération des documents de la section (convocations rencontres UNSS, dossiers d'inscription à l'AS, autorisations parentales, …).

5- Faire, à l'issu de chaque trimestre, un bilan personnel pour chaque élève, qui sera transmis aux familles et à la communauté éducative sur le bulletin.

Tout manquement au règlement (absences répétées et injustifiées en classe et/ou aux entraînements, attitude inappropriée au lycée et/ou aux entraînements et/ou en compétition, préparation sportive manquant de sérieux, résultats scolaires insuffisants par manque d'investissement) entraînera des punitions ou même des sanctions, en fonction de la gravité des faits.
Suite à des faits graves (rapport(s) écrit(s)) ou de manquements répétés aux règlements et résultats scolaires insuffisants, et après avoir rencontré le professeur référent et le proviseur, un élève membre de la section sportive Handball pourra en être écarté ponctuellement voire définitivement.

Fait le ……. /…… / 2024 à ……..

Signature de l'élève: Signature du responsable légal:

Le règlement intérieur de la SSS

La section sportive scolaire du Lycée Rotrou s'adresse à des élèves, filles et garçons, qui seront scolarisés pour l'année scolaire 2024/2025. Elle est l'objet d'un partenariat entre le Lycée, le club USDV et le service des sports de la mairie de Dreux. Elle est soumise à la validation du rectorat de l'académie d'Orléans-Tours et répond à la Charte des sections sportives.

Article 1:

Les admissions en section sportive sont prononcées par le chef d'établissement pour une année scolaire sur avis de la commission de recrutement. Cette commission, présidée par le Chef d'établissement, réunit le professeur coordonnateur de la section sportive scolaire et le(s) représentant(s) de la structure sportive (éducateur sportif référent).
Elle statue au regard de l'investissement et des résultats scolaires, des aptitudes physiques et de la motivation pour l'activité. Elle prend aussi en compte les avis médicaux.

Article 2 :

L'encadrement est assuré sous la responsabilité du professeur coordonnateur de la section, qui sera assisté par deux entraîneurs du club de l'USDV, mis à disposition selon les disponibilités.

Article 3 :

Les élèves-joueurs de la section sportive scolaire seront engagés par le club aux compétitions par équipe en fonction de la politique du club. Ils participent à ces compétitions sous les couleurs de leurs clubs respectifs.

Les élèves de la section sportive scolaire qui ne seraient pas licenciés dans un club au moment de leur recrutement sont fortement encouragés à se licencier au sein du club partenaire l'USDV aux conditions offertes par le club.

Les joueurs de la section sportive, licenciés à l'Union Nationale du sport scolaire, peuvent participer aux compétitions de l'UNSS. La composition de l'équipe est décidée par le professeur coordonnateur et l'éducateur sportif référent.

En cas de participation à une compétition UNSS le mercredi après-midi, l'élève-joueur peut être dispensé d'entrainement le mercredi soir afin de favoriser une meilleure récupération.
Le Club participe, à la préparation et l'accompagnement des équipes aux championnats UNSS, en collaboration avec le professeur coordonnateur.

Article 4 :

Les élèves de la section sportive doivent respecter le règlement intérieur de l'établissement et doivent accepter et respecter les règles de vie suivantes :
- Hygiène de vie saine : alcool et cigarettes interdits
- Tenue vestimentaire correcte à l'entraînement et aux compétitions
- Respect des camarades d'entraînement et des autres joueurs
- Respect des professeurs et entraîneurs
- Discipline à l'entraînement, en compétition et en cours
- Participation active aux cours d'EPS
- Respect des horaires d'entraînement
- Respect du matériel, des vestiaires et de l'environnement

Article 5 :

Un élève blessé ou dispensé doit être présent lors des entraînements de la section sportive. Il interviendra dans un rôle d'arbitre, d'observateur et « coach »
Sous réserve de demande par la famille et d'une dispense totale de pratique de plus d'un mois, l'élève sera dispensé de section après avoir été enregistré à la vie scolaire. Il lui sera alors possible de rentrer chez lui, retirant toute responsabilité de l'équipe enseignante et du lycée.

Article 6 :

En cas de non-adaptation, de non-respect des règlements en vigueur, ou de travail insuffisant (Scolaire ou Sportif), l'élève pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section sportive. Un élève exclu de la section sportive ne peut plus bénéficier des horaires aménagés. La suspension, même provisoire, est actée.

Article 7 :

La commission paritaire, présidée par le Proviseur du Lycée, composée des représentants du club support (Président et/ou Cadre technique) et des représentants du Lycée (CPE, Proviseur adjoint et Professeur coordonnateur) fixe les règles de fonctionnement et règlera tout problème et litige entre les joueurs, le Club, l'établissement scolaire et les parents.

Fait le ……. /…… / 20 à ……..

Signature de l'élève : Signature du responsable légal :

ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Liberté Égalité Fraternité

Lycée Rotrou - Dreux

Dossier d'inscription 2024/2025

Fiche de renseignements sportifs

Section Sportive Scolaire Handball

☐ Fille ☐ Garçon

Nom :……	Prénom :……
Date de naissance : ……..	

Informations responsable(s)

Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom : ……	Nom : ……
Prénom : ……	Prénom : ……...
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre	☐ Père ☐ Mère ☐ Autre
Adresse postale : ……	Adresse postale :……
……	……
……	……
Profession : ……	Profession : ……..
Téléphone : ……	Téléphone : ……..
email : ……	email : ……

<u>Informations scolaires année scolaire en cours 2023/2024</u> **<u>Classe :</u> ……**

Établissement scolaire fréquenté : …… mail de l'établissement : ……

…… Téléphone : ……

Nom du professeur d'EPS : ……..	Club (pratique du Handball) : ……

Informations joueur

Niveau de pratique du candidat	Régional ☐	Départemental ☐

Poste du candidat :…….

Taille : ……	Poids : ……	Droitier ☐ Gaucher ☐

Nom de l'entraîneur :……..	Adresse mail :……

Avis

Avis du Professeur d'EPS

Avis du Professeur Principal

Avis du Chef d'Etablissement

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LE LICENCIÉ MINEUR

Dans le cadre de la demande de ma licence auprès de la FFHandball *, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé ci-après.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

☐ J'ai répondu NON à chacune des rubriques du questionnaire

dans ce cas : je transmets la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence

☐ J'ai répondu OUI à une ou plusieurs rubriques du questionnaire

dans ce cas : je suis informé que je dois produire à mon club un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball, établi après le 1er mai.

Nom et prénom du licencié mineur :

Date *(jj/mm/aaaa)* :
Fait à :

Signature :

Attestation du représentant légal :

Nom et prénom du représentant légal :

Date *(jj/mm/aaaa)* :
Fait à :

Signature :

** Questionnaire applicable dans le cadre d'une création ou d'un renouvellement de licence uniquement lorsque le licencié est mineur.*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL
1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 94046 CRÉTEIL Cedex | T. +33 (0)1 56 70 72 72 F. +33 (0)1 56 70 73 00 | ffhb@ffhandball.net www.ff-handball.org
Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

FFHANDBALL

Conformément à la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 publiée au JO le 8 décembre 2020

Questionnaire de santé

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a t'il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es ☐ une fille ☐ un garçon Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	**OUI**	**NON**
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé(e) sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé(e) à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Tu te sens très fatigué(e) ?		
Tu as du mal à t'endormir ou te réveilles souvent dans la nuit ?		
Tu sens que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Tu te sens triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Tu ressens une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Question à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il mort subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? *(Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)*		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL
1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 94046 CRÉTEIL Cedex | T. +33 (0)1 56 70 72 72 F. +33 (0)1 56 70 73 00 | ffhb@ffhandball.net www.ff-handball.org
Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z